

**COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2017/07/06-03**

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 6 juillet 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment en son article L712-6-1,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

**Vu** la convention d'objectifs en date du 07 octobre 2013 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre le Ministre de l'Éducation Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part, notamment en son article II.2.A,

**Vu** la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence en date du 17 janvier 2005,

**Vu** la charte des cordées de la réussite,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Labellisation de cordée de la réussite : demande de renouvellement**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve le dépôt auprès des services académiques de la demande de renouvellement de labellisation de la cordée de la réussite suivante : « Ascenseur Social ».

Le dossier communiqué aux services académiques est annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 6 juillet 2017

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille



## Procédures relatives aux demandes de labellisation

### Fonctionnement

Les dossiers de candidatures sont instruits par les représentants de la *Commission académique de suivi et de labellisation des Cordées de la Réussite*. Cette instance est composée d'un président, représentant du recteur, et de 12 à 15 membres issus d'horizons professionnels divers et dont les champs d'expertise ont été jugés utiles à l'examen des projets. A ces membres titulaires, s'ajoute un secrétaire de séance qui a voix consultative.

Après le dépôt du dossier de candidature, chaque projet fait l'objet d'une présentation orale devant un jury de soutenance de 3 ou 4 personnes, dont le président de la Commission chargé de veiller à la bonne conformité des projets aux critères de labellisation (voir annexe 2).

Après délibération de tous les jurys, la Commission transmet des avis au recteur de l'académie d'Aix-Marseille, lequel prend la décision de labellisation ; celle-ci est ensuite adressée aux porteurs de projets.

Les labellisations académiques sont attribuées pour 3 ans.

Toutefois si le projet le nécessite, la durée de labellisation peut être limitée à 1 an, notamment afin de permettre au porteur d'affiner son dispositif.

### Planning et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature ne doit pas excéder 5 pages et doit être signé par le responsable de la tête de cordée.

**Il doit être envoyé au plus tard le 21 avril 2017,**

- ⇒ au référent académique cordées (Valérie Guidarini - <valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>)
- ⇒ ainsi qu'au président de la Commission (Marc Bruant – marc.bruant@ac-aix-marseille.fr).

Après instruction des dossiers, une soutenance des projets-candidats est prévue devant un jury composé de membres de la Commission, aux dates suivantes : **Lun 29 et Mar30 mai 2017**

Les porteurs de projet recevront une convocation, précisant le jour et l'heure de soutenance, dès réception du dossier de candidature.

Les décisions relatives à la labellisation seront signifiées à chaque porteur durant le mois de juin 2017.

### Modalités de Soutenance

La soutenance des projets dure 3/4 d'heure au maximum : **10 mn de présentation** et environ 1/2h d'échanges / questions du jury. Les supports visuels type diaporama ne sont pas autorisés.

Consignes pour l'oral : 6 points à aborder

1. Objectifs du projet : *le porteur doit montrer qu'il est un pilote éclairé, au fait des problématiques liées à la politique des cordées et aux enjeux qui la sous-tendent ;*
2. Présentation très succincte du projet et de son fonctionnement
3. Elargissements envisagés dans le cadre des PE
3. Les moyens mis en œuvre
4. La mesure des résultats p/r aux objectifs
5. Les difficultés rencontrées
6. Les points de satisfaction

### IDENTITE ET CONTACTS

1	<b>Intitulé du dispositif</b>	Ascenseur Social (AS)
2	<b>Tête de cordée</b>	Université d'Aix-Marseille (AMU) Jardin du Pharo 58 boulevard Charles Livon 13007 Marseille
3	<b>Tutelle de rattachement</b>	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
4	<b>Porteur</b> (si différent de la tête de cordée)	Faculté des sciences d'Aix-Marseille Université 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex3
5	<b>Contact(s)</b>	<p>Laurence Mouret, vice-doyenne de la faculté des Sciences Faculté des sciences 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex3 Email : : <a href="mailto:laurence.mouret@univ-amu.fr">laurence.mouret@univ-amu.fr</a> Tel : 04.13.55.05.01</p> <p>Anne Ribaud, chargée de mission pour la faculté des Sciences du projet AS 3 place Victor Hugo, case 67 13331 Marseille cedex3 Email : <a href="mailto:anne.ribaud@univ-amu.fr">anne.ribaud@univ-amu.fr</a> Tel : 04.13.55.12.02</p>

### DESCRIPTIF DU PROJET

6	<b>But global</b>	<p>La grande visée de l'opération est d'augmenter les chances de réussite à la Faculté des Sciences des élèves scientifiques issus des lycées en zones sensibles et de rendre la faculté des Sciences acteur du développement de son territoire.</p> <p>La plus-value à plus long terme est de mettre en place un cercle vertueux qui, par l'exemplarité, va permettre aux élèves issus des zones sensibles d'envisager des études scientifiques longues et modifier leur projection dans l'avenir en rendant possible des métiers de cadre. Le but ultime est d'augmenter, sur la région, le nombre de diplômé du supérieur en science, autour de 25 % à bac +2 tous secteurs confondus.</p>
7	<b>Problématique</b>	Le rattachement à la problématique de l'inégalité des chances est direct : le taux de réussite des étudiants scientifiques, de 2008 à 2012, des L1 issus des lycées St Exupéry, Diderot et Victor Hugo étaient de 18 % contre 32 % pour les étudiants scientifiques de L1 non boursiers. Le projet a été mis en place pour remédier à cette discrimination sociale qui opère à l'université.
8	<b>Objectifs</b>	<p>Les objectifs sont de trois ordres :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Améliorer l'orientation des lycéens des lycées partenaires en zones sensibles ;</li> <li>2) Lutter contre les différentes causes de l'échec qui pénalisent les étudiants cibles pour augmenter leur taux de réussite en L1 mais aussi qu'ils obtiennent le diplôme de licence avec brio et intègrent un Master ;</li> <li>3) Augmenter le nombre d'étudiants se projetant dans des études supérieures et donc venant à l'université.</li> </ol>
9	<b>Moyens</b>	Mise en réseau des acteurs du secondaire et du supérieur.
10	<b>Actions menées</b>	<p>1) Amélioration de l'orientation avec les lycées partenaires (Lycée St Exupéry, lycée Victor Hugo, lycée Diderot, Lycée Montgrand et Lycée Artaud) : susciter des vocations et une projection positive des études à la Faculté des Sciences et des métiers : a) présentation des métiers et des mentions scientifiques de la Faculté des Sciences ; b) participer à un TP à la Faculté des Sciences débuté au Lycée ; présentation en lycée du projet AS par les étudiants AS et les enseignants des lycées impliqués ; c) sélection par les professeurs principaux des futurs étudiants AS.</p>

		2) Augmenter le taux de réussite des L1 : a) accueil une semaine avant le démarrage des cours pour « la boîte à outils » menée par un enseignant-chercheur en psychologie ; b) semestre 1, cours spécifique « dépassement de soi » pour renforcer la motivation encadré par un psychologue d'entreprise ; c) semestre 2, cours spécifique de « français, culture générale » ; d) renforcement mené par les enseignants des lycées impliqués par petits groupes, à raison de 60h semestre pour les deux semestres de L1.																														
11	<b>Evaluation</b>	<p>Les résultats du projet se mesurent au taux d'intégration des élèves dans le dispositif AS au taux de réussite des étudiants en L1 pour les années suivantes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année de rentrée dans le dispositif</th> <th>2015-2016</th> <th>2016-2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'élèves intégrés</td> <td>20</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Taux de réussite provisoire de ces étudiants en L1 (par rapport au taux de réussite global des étudiants de L1)</td> <td>67 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 32 %</td> <td>47 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 41 %</td> </tr> <tr> <td>Taux de réussite de ces étudiants en L2 (année 2016-2017)</td> <td>73 % étudiants AS</td> <td>Pas encore d'étudiants AS</td> </tr> </tbody> </table>	Année de rentrée dans le dispositif	2015-2016	2016-2017	Nombre d'élèves intégrés	20	30	Taux de réussite provisoire de ces étudiants en L1 (par rapport au taux de réussite global des étudiants de L1)	67 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 32 %	47 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 41 %	Taux de réussite de ces étudiants en L2 (année 2016-2017)	73 % étudiants AS	Pas encore d'étudiants AS																		
Année de rentrée dans le dispositif	2015-2016	2016-2017																														
Nombre d'élèves intégrés	20	30																														
Taux de réussite provisoire de ces étudiants en L1 (par rapport au taux de réussite global des étudiants de L1)	67 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 32 %	47 % étudiants AS pour un taux global en sciences de 41 %																														
Taux de réussite de ces étudiants en L2 (année 2016-2017)	73 % étudiants AS	Pas encore d'étudiants AS																														
	<b>Aménagements du projet vers Parcours d'Excellence (PE)</b>	Pas d'aménagement dans le cadre de ce projet porté par la faculté des Sciences (autre projet à l'étude).																														
<b>FINANCEMENT, PILOTAGE, PARTENARIAT</b>																																
12	<b>Coût du dispositif / an</b>	<p>Le coût total dont coût des subventions directes et coût des financements indirects sera de 88 300 euros pour 2017-2018. Les subventions directes de la cordée par le ministère de la Ville et le MENESR sont actuellement de 0 euro. Le financement est apporté par la fondation Amidex d'AMU.</p> <p>Les subventions indirectes :</p> <p>1) <b>Améliorer l'orientation des élèves :</b> Trois années de travail sur l'orientation active avec <b>trois rencontres</b> organisées par an.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>2014-2015</th> <th>2015-2016</th> <th>2016-2017</th> <th>2017-2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Euros</td> <td>4305</td> <td>3936</td> <td>5084</td> <td>6560</td> </tr> </tbody> </table> <p>2) <b>Augmentation du taux de résultats des étudiants</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Actions spécifiques</th> <th>Renforcement</th> <th>fonctionnement</th> <th>communication</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015-2016</td> <td>5 935</td> <td>11 562</td> <td>1 300</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>2016-2017</td> <td>14 000</td> <td>37 500</td> <td>3 100</td> <td>2 000</td> </tr> <tr> <td>2017-2018</td> <td>14 500</td> <td>56 640</td> <td>8 600</td> <td>2 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>Coût total 2017-2018 : 88 300 euros.....</p>	Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	Euros	4305	3936	5084	6560	Année	Actions spécifiques	Renforcement	fonctionnement	communication	2015-2016	5 935	11 562	1 300	200	2016-2017	14 000	37 500	3 100	2 000	2017-2018	14 500	56 640	8 600	2 000
Année	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018																												
Euros	4305	3936	5084	6560																												
Année	Actions spécifiques	Renforcement	fonctionnement	communication																												
2015-2016	5 935	11 562	1 300	200																												
2016-2017	14 000	37 500	3 100	2 000																												
2017-2018	14 500	56 640	8 600	2 000																												
13	<b>Financeurs 2017/2018</b>	Le financeur est la fondation Amidex d'AMU.																														
14	<b>Autres partenaires du projet</b>	Les partenaires sont le rectorat avec certains enseignants des lycées partenaires, les proviseurs des établissements, les IA-IPR.																														

### FONCTIONNEMENT

<b>15</b>	<b>Etablissements sources du secondaire impliqués</b>  (Renseigner le tableau)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2">Nom Etab.</th> <th rowspan="2">+ code UAI<sup>1</sup></th> <th rowspan="2">Ville et arrondt</th> <th colspan="2">Statut étab<sup>2</sup></th> <th colspan="2">Nb</th> </tr> <tr> <th>REP+</th> <th>REP</th> <th>LQP<sup>3</sup></th> <th>QP<sup>4</sup></th> <th>Elèves</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;"><i>Total</i></td> </tr> <tr> <td>Lycées</td> <td>St Exupéry</td> <td>0130048G</td> <td>Marseille, 15<sup>eme</sup></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td>oui</td> <td>150</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Diderot</td> <td>0133414R</td> <td>Marseille, 13<sup>eme</sup></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td>oui</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Victor Hugo</td> <td>0130043B</td> <td>Marseille, 3<sup>eme</sup></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td>oui</td> <td>120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Montgrand</td> <td>0130042A</td> <td>Marseille, 6<sup>eme</sup></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td></td> <td>120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artaud</td> <td>0132733A</td> <td>Marseille, 13<sup>eme</sup></td> <td></td> <td></td> <td>oui</td> <td></td> <td>60</td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;"><i>total</i></td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;"><i>5 établissements</i></td> </tr> <tr> <td colspan="8" style="text-align: center;"><i>480</i></td> </tr> </tbody> </table>								Nom Etab.	+ code UAI <sup>1</sup>	Ville et arrondt	Statut étab <sup>2</sup>		Nb		REP+	REP	LQP <sup>3</sup>	QP <sup>4</sup>	Elèves	<i>Total</i>								Lycées	St Exupéry	0130048G	Marseille, 15 <sup>eme</sup>			oui	oui	150		Diderot	0133414R	Marseille, 13 <sup>eme</sup>			oui	oui	30		Victor Hugo	0130043B	Marseille, 3 <sup>eme</sup>			oui	oui	120		Montgrand	0130042A	Marseille, 6 <sup>eme</sup>			oui		120		Artaud	0132733A	Marseille, 13 <sup>eme</sup>			oui		60	<i>total</i>								<i>5 établissements</i>								<i>480</i>							
			Nom Etab.	+ code UAI <sup>1</sup>	Ville et arrondt	Statut étab <sup>2</sup>		Nb																																																																																										
						REP+	REP	LQP <sup>3</sup>	QP <sup>4</sup>	Elèves																																																																																								
		<i>Total</i>																																																																																																
		Lycées	St Exupéry	0130048G	Marseille, 15 <sup>eme</sup>			oui	oui	150																																																																																								
			Diderot	0133414R	Marseille, 13 <sup>eme</sup>			oui	oui	30																																																																																								
			Victor Hugo	0130043B	Marseille, 3 <sup>eme</sup>			oui	oui	120																																																																																								
			Montgrand	0130042A	Marseille, 6 <sup>eme</sup>			oui		120																																																																																								
			Artaud	0132733A	Marseille, 13 <sup>eme</sup>			oui		60																																																																																								
<i>total</i>																																																																																																		
<i>5 établissements</i>																																																																																																		
<i>480</i>																																																																																																		
<b>16</b>	<b>Partenariat avec le secondaire</b>	<p>Le partenariat avec le secondaire est constitué d'échanges entre les enseignants du secondaire et du supérieur mais aussi avec les élèves.</p> <p>Lorsque les enseignants du secondaire interviennent dans le supérieur, ils le font avec un contrat. Lorsqu'il s'agit d'échange avec les élèves, il existe une convention ente les établissements et AMU.</p>																																																																																																
<b>17</b>	<b>Etablissements d'accueil</b>	<p>Les établissements des lycées partenaires pour la partie orientation active avec les Terminale S.</p> <p>Sur deux sites de la faculté des Sciences : site St Charles et site de St Jérôme.</p>																																																																																																
<b>18</b>	<b>Population cible</b>	<p>Tous les élèves de TS des lycées St Exupéry, Diderot, Victor Hugo, Montgrand et Artaud pour l'orientation active, soit 480 élèves.</p> <p>Pour l'entrée à l'université, tous les bacheliers des trois premiers lycées et ceux habitants dans les quartiers prioritaires de la ville qui veulent poursuivre sur la faculté des sciences d'AMU, soit cette année 2016-2017 : 30 étudiants en L1 et 10 étudiants en L2.</p>																																																																																																
<b>19</b>	<b>Description recrutement pop cible</b>	<p>Dans le secondaire, l'orientation active est mise en place pour tous les élèves de Terminale S des cinq lycées cibles.</p> <p>Le recrutement pour le supérieur se fait sur la base de la motivation et des concertations entre les professeurs principaux engagés dans le projet et les directeurs des études des mentions. L'obtention du bac finalise le recrutement. Les étudiants cibles signent alors un contrat d'engagement.</p>																																																																																																
<b>20</b>	<b>Nb étudiants concernés (pop cible)</b>  (Renseigner le tableau)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Total</th> <th>Dont filles</th> <th>Dont garçons</th> <th>Dont boursiers</th> <th>En étab. REP +</th> <th>En étab REP</th> <th>En QP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L1</td> <td>30</td> <td>22</td> <td>8</td> <td>30</td> <td></td> <td></td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>L2</td> <td>10</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>10</td> <td></td> <td></td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>40</td> <td>27</td> <td>13</td> <td>40</td> <td></td> <td></td> <td>40</td> </tr> </tbody> </table>								Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP	L1	30	22	8	30			30	L2	10	5	5	10			10	Total	40	27	13	40			40																																																										
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	En étab. REP +	En étab REP	En QP																																																																																											
L1	30	22	8	30			30																																																																																											
L2	10	5	5	10			10																																																																																											
Total	40	27	13	40			40																																																																																											
<b>21</b>	<b>Place de la famille</b>	<p>Une rencontre avec les parents des étudiants est proposée sur la semaine de pré-rentrée.</p>																																																																																																

<sup>1</sup> Chaque établissement scolaire bénéficie d'un code UAI (ex-RNE) composé de 7 chiffres et d'une lettre (par exemple 0951099D) :

- ⇒ 3 premiers chiffres (095) qui correspondent au département (par exemple 012 pour l'Aveyron, 095 pour le Val-d'Oise, 974 pour la Réunion...);
- ⇒ 4 chiffres (1099) qui permettent d'identifier un établissement de façon unique dans le département;
- ⇒ 1 lettre (D) qui sert de checksum (ou somme de contrôle) pour vérifier la bonne saisie du code.

**Ce code est présent dans l'adresse électronique de l'établissement.**

<sup>2</sup> Cartes à consulter :

[http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte\\_education\\_prioritaire](http://www.education.gouv.fr/cid84829/donner-a-l-ecole-les-moyens-de-faire-reussir-tous-les-eleves.html#carte_education_prioritaire)  
<http://www.ville.gouv.fr/?geographie-prioritaire-de-la>

<sup>3</sup> Limitrophe à un quartier prioritaire

<sup>4</sup> En quartier prioritaire

			Orientation active,	Ens 2 <sup>e</sup>	EC	EC	IA-IPR																										
22	<b>Moyens humains</b>	actions	8	renforcement.	Orientation active.	Cours spécifiques	référents																										
		nb	8	15	13	4	2																										
23	<b>Si tuteurs, description profil</b> <i>(Renseigner le tableau)</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-bottom: 10px;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: center;">Dont filles</td> <td style="text-align: center;">Dont garçons</td> <td style="text-align: center;">Dont boursiers</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Tuteurs</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;"></td> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: center;">bac +1</td> <td style="text-align: center;">bac + 2</td> <td style="text-align: center;">bac + 3</td> <td style="text-align: center;">bac +4</td> <td style="text-align: center;">bac + 5</td> <td style="text-align: center;">&gt; bac + 5</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Tuteurs</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>							Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers	<i>Tuteurs</i>						Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5	<i>Tuteurs</i>							
	Total	Dont filles	Dont garçons	Dont boursiers																													
<i>Tuteurs</i>																																	
	Total	bac +1	bac + 2	bac + 3	bac +4	bac + 5	> bac + 5																										
<i>Tuteurs</i>																																	
24	<b>Modalités de valorisation de l'engagement étudiant</b>																																
25	<b>Si existante, description formation tuteurs</b>																																
26	<b>Durée du dispositif pour l'élève</b>	Quatre années																															
27	<b>Nb heures/élèves/an</b>	Pour l'orientation actives : TS : 7h Pour les étudiants AS de L1 : 160h Pour les étudiants AS de L2 : 60h																															
28	<b>Zone géographique d'intervention</b>	Marseille, Bouches-du-Rhône 13																															
29	<b>Année démarrage du projet</b>	Année scolaire 2014-2015																															
30	<b>Description des éventuels supports de communication spécifiques</b>																																

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....

représentant(e) légal(e) de l'établissement .....,

tête de cordée du projet .....

certifie exactes les informations du présent dossier.

Fait le ..... à .....

Signature du représentant légal

## Annexe 1 - Budget prévisionnel

NB Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 2017 / 2018

CHARGES	Montant <sup>5</sup>	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	8 500	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat :	
<b>61 - Services extérieurs</b>		Fonds Cordées MENESR	
Locations		Fonds cordées POL. VILLE	
Entretien et réparation		Autre MENESR	
Assurance		Autre ministère (préciser):	
Documentation			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 500	Département(s) :	
Publicité, publication	2 000	-	
Déplacements, missions		Intercommunalité(s) : EPCI <sup>6</sup>	
Services bancaires, autres		Commune(s) :	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
<b>64- Charges de personnel</b>		Autres établissements publics	88 300
Rémunération des personnels,	63 300	Autres privées	
Charges sociales,			
Autres charges de personnel			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
CHARGES INDIRECTES			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>			
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	88 300	<b>TOTAL</b>	88 300

<sup>5</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>6</sup> Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

## Annexe 2 – Critères d'éligibilité

### DEFINITION des CORDEES

Conçues comme des passerelles entre le secondaire et le supérieur, le but principal des cordées est de favoriser la poursuite d'études, l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur de publics d'élèves faisant face à des obstacles divers (matériels, scolaires, culturels, ...) qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études supérieures, alors qu'ils en ont les capacités.

### Le Pilotage

1. Un partenariat institutionnel secondaire/supérieur

Une cordée est un partenariat entre un ou plusieurs établissement(s) d'enseignement supérieur (têtes de cordées) et un ou plusieurs établissement(s) du secondaire (établissements sources).

Le partenariat est formalisé par une convention ou toute autre document contractuel attestant que les deux parties s'y sont engagées de façon délibérée. **Ces conventions sont annexées au dossier de candidature dans le cas des demandes de renouvellement de la labellisation.**

2. La tête de cordée est un établissement d'enseignement supérieur

Elle peut faire appel à un porteur pour la mise en œuvre (opérateur associatif ou autre).

3. Un Réseau de partenaires

La présence d'autres partenaires qui collaborent à l'action, est bienvenue : collectivités, associations, entreprises, laboratoires de recherche etc.

4. Financement des actions

Les demandes de subventions devront être calculées au prorata des publics éligibles aux subventions des différents opérateurs financiers.

Sur ce point on rappelle que le ministère en charge de la politique de la ville, financeur principal des fonds cordées, ne soutient que les projets dont 50 % au moins du public réside dans les Quartiers Prioritaires, ou sont issus d'établissements scolaires localisés dans ces mêmes quartiers.

Le MENESR, outre le complément qu'il peut apporter aux cordées déjà financées par le ministère en charge de la politique de la ville, a vocation aussi à soutenir en propre les projets non éligibles aux critères de la politique de la ville.

Les autres ministères impliqués, contribuent au financement par la valorisation ou le soutien indirect des actions relevant des cordées de leurs établissements sous tutelle.

En complément de l'accompagnement financier de l'Etat, d'autres sources de financement des projets pourront être recherchées, notamment auprès des entreprises, des collectivités partenaires des projets et des fondations œuvrant pour l'égalité des chances.

5. Diversités des sources de financement

Améliorant les chances de pérennité du dispositif, la diversité des sources de financement est recommandée.

### Le Projet

6. Une description précise du projet

La cordée s'appuie sur un projet explicite s'inscrivant dans la problématique de l'inégalité des chances scolaires et la lutte contre les déterminismes sociaux : état des lieux de la situation en cours, définition des enjeux, objectifs affichés par le projet, moyens d'y parvenir, mesure des résultats par rapport aux objectifs, etc.

Il doit s'agir d'un projet d'accompagnement global à la scolarité déclinant notamment les volets *soutien à la scolarité / aide à l'orientation / ouverture socio-culturelle*, en vue de développer l'ambition scolaire, d'encourager les élèves à accéder à l'enseignement supérieur de façon éclairée, et les aider à réussir.

7. Des actions spécifiques

Le projet de cordée doit mettre en œuvre des actions différentes de ce qui se fait habituellement dans le champ éducatif ou de ce qui est préconisé dans le cadre des dispositifs de droit commun. La cordée est de ce fait, complémentaire des actions déjà inscrites dans les politiques nationales ou académiques.

8. Continuité des actions



L'accompagnement mis en place doit se faire dans la durée et donner lieu à des activités régulières durant l'année scolaire. Des projets reposant exclusivement sur une ou des manifestations ponctuelles sont exclus.

### 9. L'implication des familles

La place faite à la famille doit être visible : le projet doit montrer la présence d'actions spécifiques en direction des parents.

## Le Public cible

### 10. Profil social

Le public concerné doit être constitué au moins à 80 % d'élèves à besoins prioritaires :

- a) jeunes socialement défavorisés, relevant de l'une au moins des situations suivantes :
  - boursiers du secondaire
  - boursiers du supérieur d'échelon 4 à 7
  - scolarisés en établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+)
  - scolarisés en établissement situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - résidant ou scolarisés en établissement de zones de revitalisation rurale, boursiers du secondaire ou du supérieur d'échelon 4 à 7
  - résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

b) autre public à besoin prioritaire proposé par un porteur et accepté par la Commission, sous réserve que son profil soit défini par des indicateurs précis, mesurables et quantifiables.

### 11. Profil scolaire

- a) Potentiel scolaire permettant d'envisager une poursuite d'études vers ou dans le supérieur
- b) Niveau 6<sup>ème</sup> à bac + 3
- c) Etablissements : collège, lycée (LGT/LP), établissement post-bac

## Le Fonctionnement

### 12. Des personnes référentes

Des interlocuteurs privilégiés, référents du projet de cordées et servant d'interface, doivent être désignés dans les têtes de cordées et de chaque établissement source.

### 13. Engagement volontaire

Les élèves et les étudiants impliqués dans les cordées doivent être volontaires et motivés.

### 14. Le tutorat : une démarche solidaire.

Dans le cas des cordées à tuteurs (le tutorat étudiant est le cœur de l'action), l'implication des étudiants dans une action de tutorat relève d'un engagement solidaire. Pas de rémunération économique envisageable.

### 15. Le tutorat : une démarche encadrée

La relation de tutorat est une relation fragile et délicate. Informer, accompagner et former les tuteurs est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité des actions d'accompagnement, de même que leur sensibilisation aux problématiques de l'inégalité des chances scolaires et des territoires.

Un recensement détaillé des ressources mises à disposition des tuteurs sera réclamé.

### 16. Le tutorat : une démarche valorisée

Le tutorat est un investissement lourd pour les étudiants et constitue une expérience riche de sens. La valorisation de cette implication est une question importante. Tout type de rétribution (symbolique ou autre) sera considéré positivement.

**COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

**DÉLIBÉRATION n° 2017/07/06-03**

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 6 juillet 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment en son article L712-6-1,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

**Vu** la convention d'objectifs en date du 07 octobre 2013 pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2013-2015 entre le Ministre de l'Éducation Nationale, la Ministre déléguée à la réussite éducative d'une part, et le Ministre délégué à la ville d'autre part, notamment en son article II.2.A,

**Vu** la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence en date du 17 janvier 2005,

**Vu** la charte des cordées de la réussite,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Labellisation de cordée de la réussite : demande de renouvellement**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve le dépôt auprès des services académiques de la demande de renouvellement de labellisation de la cordée de la réussite suivante : « Ascenseur Social ».

Le dossier communiqué aux services académiques est annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 25

Fait à Marseille, le 6 juillet 2017

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

